

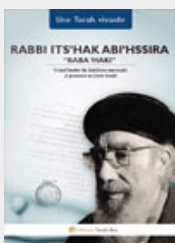


Traité Ketouvat

Michna 5 - Chapitre 13

הפוסק מעות להתנו ופשט לו את הרגל, תשב עד שילבין
ראשה. אדמון אומר, יכולה היא שתאמר, אלו אני פסקתי
לעצמי, אשב עד שילבין ראשי. עכשיו שאבא פסק עלי, מה אני
יכולה לעשות, או כנס או פטר. אמר רבן גמליאל, רואה אני את
דברי אדמון:

Si quelqu'un s'est engagé à donner une certaine somme d'argent à son gendre (pour le mariage de sa fille), et qu'il ne tienne pas sa parole, la femme est obligée de rester vieille fille. Selon Admon, la fille peut dire à son fiancé : « Si j'avais pris des engagements moi-même, tu aurais raison ; je ne suis pas responsable de ceux de mon père, épouse-moi, ou divorçons ». Rabban Gamliel donne raison à Admon.



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions